

2017-UNAT-785, Smith

Décisions du TANU ou du TCNU

Unat a jugé que le secrétaire général avait le pouvoir légal d'imposer une telle restriction, qui a objectivement poursuivi les objectifs opérationnels de l'efficacité et de la commodité à court terme et était proportionnel à ses effets. Unat a jugé que la décision de l'administration de limiter la nomination aux membres du personnel de l'UNSISS était raisonnable et qu'il n'y avait pas suffisamment de preuves pour étayer une conclusion de discrimination ou de motif inapproprié. En conséquence, non annulé le jugement UNT.

Décision Contestée ou Jugement Attaqué

Le requérant a contesté la décision qu'il n'était pas éligible au TJO pour lequel il avait postulé depuis que le TJO a été annoncé en interne dans la mission des Nations Unies en République du Soudan du Sud (UNMISS) et n'était donc ouvert qu'au personnel de l'UNSISS. UNDT a constaté que la décision de considérer le membre du personnel inadmissible au TJO était illégale et a violé son droit d'être pleinement et assez considéré. Étant donné que le TJO a déclaré qu'il était ouvert aux candidats internes, il était ouvert à tous les candidats internes (pas seulement des membres du personnel de l'UNCIS), y compris le membre du personnel. UND a accordé des dommages-intérêts moraux, constatant que les perspectives de développement de carrière du membre du personnel et les opportunités de croissance professionnelle ont été réduites par la restriction.

Principe(s) Juridique(s)

Les ouvertures d'emplois temporaires (TJO) limitant le recrutement aux membres du personnel d'une station ou d'une mission particulière peuvent être légales.

Résultat

Appel accordé

Applicants/Appellants

Smith

Entité

DAM

Numéros d'Affaires

2017-1067

Tribunal

TANU

Lieu du Greffe

New york

Date of Judgement

10 mar 2019

President Judge

Juge Murphy

Language of Judgment

Anglais

Type de Décision

Jugement

Catégories/Sous-catégories

Nomination (type)

Engagement temporaire

Sélection du personnel (non-sélection/non-promotion)

Admissibilité

Droit Applicable

Instructions Administratives

- ST/IA/2010/4/Rev.1

Résolutions de l'Assemblée générale

- A/RES/63/250

Statut du personnel

- Disposition 4.12

Chartre des Nations Unies

- Article 101.3

Jugements Connexes

UNDT/2017/003

2015-UNAT-527

2015-UNAT-556

2016-UNAT-652